



**Les pièces exigées à l'admission sont les suivantes :**

- *la photocopie d'une pièce d'identité ;*
- *la carte vitale et attestation de la sécurité sociale ;*
- *le nom et l'adresse du médecin traitant ;*
- *la dernière prescription médicale ;*
- *la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière (justifiant le domicile) ;*
- *pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la décision d'admission de la Commission départementale d'aide sociale ;*
- *l'attestation d'assurance responsabilité civile ;*
- *l'attestation de mutuelle à jour ;*
- *une copie des prestations de remboursement de la mutuelle ;*
- *le chèque de dépôt de garantie ;*
- *le contrat obsèques (facultatif) ;*
- *le protocole ALD (100%) ;*
- *relevé d'identité bancaire ;*
- *autorisation de prélèvement bancaire ;*
- *faire dossier APL ;*
- *faire dossier APA ;*
- *faire inscription carte d'électeur sur Rueil Malmaison ou changement bureau de vote Atelier Grognard ;*
- *changer domiciliation Carte Vitale (obligatoire).*